



Direction de la Cohésion Sociale, de l'Emploi et de l'Habitat.

Service Cohésion Sociale

Affaire suivie par : Solène TEXIER

Tél : 03 85 97 00 70

solene.texier@legrandchalon.fr

Référence : IM/ST – AD12 - 00002

Chalon-sur-Saône, le **09 JAN. 2012**

Madame, Monsieur,

Mis en œuvre initialement pour une période de trois ans (2007/2009) les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) ont été prorogés fin 2010 et demeureront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014. Dans ce contexte, le Grand Chalon a choisi de lancer une réflexion sur l'évolution des objectifs de la politique de la ville et plus largement de la politique de cohésion sociale de l'agglomération. L'évaluation du CUCS, engagée cette année, sert d'amorce à cette dynamique du changement.

Dans l'attente de la révision de la géographie prioritaire et de la définition de nouveaux contrats ainsi que du projet de développement social d'agglomération, il est à nouveau nécessaire de préciser les objectifs des politiques publiques poursuivies pour une visibilité accrue des choix opérés et des opérations retenues.

C'est dans ce cadre que nous réaffirmons le souhait de recentrer les interventions des partenaires sur des priorités fortes et soutenir des projets structurants, ayant une lisibilité sur le territoire et une plus value objective. Dans ce cadre, une coordination accrue des financements sera recherchée, tant dans le cadre spécifique du contrat urbain de cohésion sociale qu'au regard de l'action de droit commun de chacun des signataires.

Le présent appel à projets n'a donc rien d'un document formel, mais constitue au contraire l'expression du programme stratégique que les partenaires s'engagent à mettre en œuvre tout au long du contrat, afin de réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et les autres territoires de l'agglomération. Nous serons donc particulièrement attentifs aux projets relatifs à l'accompagnement des mutations urbaines et sociales des zones urbaines les plus en difficultés.

.../...
Pour toute correspondance écrire à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne

23, avenue Georges Pompidou - BP 90246

71106 Chalon-sur-Saône Cedex

Tél. : 03 85 94 15 15

Ce dispositif permet aux porteurs de projets de solliciter des financements auprès des partenaires du CUCS que sont l'Etat, le Grand Chalon, le Conseil Régional de Bourgogne, la CAF et l'OPAC Saône-et-Loire, pour des actions s'inscrivant dans les 5 thématiques (accès à l'emploi et développement économique, habitat cadre de vie, réussite éducative, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé) se décomposant en orientations stratégiques émergeant de l'analyse des situations et des besoins identifiés des territoires.

Pour l'année 2012, les orientations de l'appel à projet sont les suivantes :

- L'Emploi :

En articulation avec les dispositifs existants et notamment le Plan Local pour l'Insertion à l'Emploi (PLIE), le contrat urbain de cohésion sociale souhaite soutenir les actions favorisant l'accompagnement des publics en démarche d'insertion, notamment les actions préalables aux démarches d'insertion.

Lever les freins indirects qui retardent l'accès à l'emploi (mobilité, réseau personnel, compétences transversales, savoirs de base...).

- La Réussite Educative :

Le contrat urbain de cohésion sociale soutiendra les actions articulées avec le Programme de Réussite Educative (PRE) et les actions éducatives du Plan Espoir Banlieues. A ce titre, les porteurs de projets s'appuieront sur les coordonnateurs du PRE et de la lutte contre le décrochage scolaire.

Le CUCS souhaite promouvoir l'accès à la culture et aux savoirs afin de lutter contre le décrochage scolaire et la déscolarisation. Il s'agit de soutenir dans ce cadre les actions hors temps scolaires, les actions de médiation sociale, les ateliers de savoirs sociolinguistiques et de favoriser l'accessibilité de l'offre de loisirs éducatifs aux publics jeunes les plus éloignés géographiquement et les plus en difficultés socialement.

- L'Habitat et cadre de vie :

Le contrat urbain de cohésion sociale souhaite soutenir des actions venant renforcer la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), qui a pour finalité d'assurer une meilleure gestion de l'espace urbain, afin de garantir l'attractivité des quartiers et d'améliorer la vie quotidienne des habitants (environnement, etc.). S'agissant plus particulièrement de l'habitat, les actions devront proposer un accompagnement dans le logement (sensibilisation aux économies d'énergie, réhabilitation, etc.).

Travailler sur la valorisation de l'image des quartiers prioritaires et donc promouvoir les relations inter-quartier.

- La Santé :

Inscrites dans les réflexions de l'Atelier Santé Ville (ASV), les actions présentées devront être centrées sur la prévention et la promotion de la santé et sur l'accès aux soins des personnes les plus fragiles. Ces actions devront favoriser la participation active de la population dans toutes les phases du programme. Il s'agit donc de prévenir, détecter et prendre en compte les situations de difficultés (conduites addictives, souffrances psychiques, habitudes alimentaires, etc.), en lien avec la coordinatrice de l'ASV.

La réponse à ces objectifs doit permettre la déclinaison de thématiques et enjeux transversaux particuliers que sont :

- **L'intégration à l'emploi et à la citoyenneté**, notamment chez les jeunes,
- **La prévention de la délinquance et la lutte contre les discriminations.**

Les territoires prioritaires d'intervention du contrat urbain de cohésion sociale sont :

Niveau 1, très prioritaires :

Chalon-sur-Saône : quartier des Prés Saint Jean et quartier Claudel Pagnol Bernanos

Niveau 2, prioritaires :

Chalon-sur-Saône : quartier des Aubépins

Niveau 3, fragilisés, besoin de prévention :

Chalon-sur-Saône : quartier Antonin Richard-Liberté

Saint Rémy : quartier du Centre

Champforgeuil : quartier de la Thalie

Saint Marcel : quartier du Breuil

Châtenoy-le-Royal : quartier du Maupas

Au-delà des ces secteurs d'intervention, le contrat urbain de cohésion sociale souhaite en 2012, cibler les interventions sur les quartiers Claudel Pagnol Bernanos et Aubépins.

Le contrat urbain de cohésion sociale souhaite favoriser **les projets qui, en s'appuyant sur une offre de proximité sur les territoires très prioritaires, recherchent une coordination et des échanges à une échelle plus large.**

Les actions soutenues dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale s'inscrivent obligatoirement dans une démarche d'évaluation. Au regard des résultats attendus au sein de chaque objectif opérationnel, les porteurs de projets devront fournir annuellement un bilan qualitatif et quantitatif détaillé de leur action, prenant en considération à minima les indicateurs d'évaluation définis au préalable dans leur dossier de demande de subvention.

Ces bilans permettront le cas échéant de réajuster ou d'adapter le projet dans la perspective d'une éventuelle reconduction de celui-ci. **L'absence d'évaluation détaillée pourrait être un motif de non-reconduction de l'action.**

Enfin, les bilans définitifs seront nécessaires pour le versement des soldes de subvention accordées.

Si vous souhaitez répondre à cet appel à projets, merci de télécharger le dossier de demande de subvention 2012 (CERFA n°12156*03 et la fiche d'instruction administrative des dossiers) sur les sites :

www.legrandchalon.fr ou
www.chalon.fr

Ce dossier dûment rempli en vous aidant si vous le souhaitez, du « guide méthodologique » joint au courrier, devra être retourné par messagerie à l'adresse suivante :

benedicte.delauro@legrandchalon.fr


Avant le 2 Février 2012, délai de rigueur

pour permettre l'instruction administrative de la demande de subvention.

Naturellement, le service cohésion sociale et emploi du Grand Chalon en charge du contrat urbain de cohésion sociale vous accompagnera tout au long de la préparation de cette programmation et vous apportera toutes informations dont vous pourriez avoir besoin.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre meilleure considération.

Le Président,



Christophe SIRUGUE
Député-Maire de Chalon-sur-Saône